



Absence de visite médicale

Par **Tristan Mesly**, le **08/06/2019** à **13:38**

Bonjour.
Je suis actuellement en arrêt de travail pour longue maladie.
Mon employeur aurait-il dû me proposer une visite médicale auprès de la médecine du travail?
Le cas échéant dois-je lui faire la demande?
Merci.

Par **morobar**, le **09/06/2019** à **11:05**

Bonjour,
Le médecin du travail contrôle l'aptitude du salarié au poste de travail inqué par l'employeur.
Semaines avant la reprise
Si vous êtes en arrêt de travail, c'est votre médecin traitant qui est concerné, le médecin du travail n'est pas compétent pour établir des ordonnances, traiter un malade et établir un arrêt.
Par contre si l'arrêt dur, vous devrez 2 ou 3 semaines avant la reprise, contacter le médecin pour une visite de pré-reprise.
Puis lors de la consolidation par votre médecin traitant ou par la CPAM, l'employeur prendra RV avec le médecin du travail pour effectuer une visite de reprise.